



## Modèle de mandat – points focaux nationaux chargés des ressources génétiques végétales, aquatiques et forestières et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Les points focaux nationaux chargés des ressources génétiques végétales, aquatiques et forestières et de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques sont les personnes auxquelles il faut s'adresser pour communiquer avec la FAO et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (dénommée ci après «la Commission») au sujet des travaux relatifs aux ressources génétiques ou aux composantes de la biodiversité concernées. Ils jouent un rôle de coordination au niveau national, notamment s'agissant d'élaborer des contributions aux évaluations mondiales réalisées par la Commission et, selon qu'il convient, de mettre en œuvre et de suivre les plans d'action mondiaux et les autres instruments pertinents. Les points focaux et les coordonnateurs nationaux peuvent, dans l'exécution ou le déploiement de leurs fonctions, déléguer des pouvoirs à leurs suppléants ou à d'autres parties prenantes.

Les points focaux et coordonnateurs nationaux peuvent se voir attribuer les tâches suivantes:

- répondre aux demandes de la Commission et aux suggestions formulées par ses organes subsidiaires et la FAO, y compris, selon qu'il convient, en coordonnant les réponses conjointes des parties prenantes pertinentes à l'échelle nationale;
- coordonner l'élaboration des contributions nationales (rapports de pays) aux évaluations mondiales réalisées par la Commission;
- appuyer et faciliter la mise en œuvre, à l'échelon national, des plans d'action mondiaux et des autres instruments pertinents, selon qu'il convient, aux niveaux des aspects techniques et des politiques, y compris, le cas échéant, la formulation ou l'examen de stratégies et de plans d'action nationaux, ainsi que d'autres politiques et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents, et la création ou le renforcement de réseaux nationaux de parties prenantes;
- coordonner l'élaboration des contributions nationales au suivi de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux et des autres instruments pertinents, selon qu'il convient;
- coordonner, selon qu'il convient, la collecte et la gestion des données nationales sur les ressources génétiques et les composantes de la biodiversité concernées (y compris les données intéressant le suivi des cibles pertinentes des objectifs de développement durable) ainsi que le suivi de ces données au niveau mondial, au moyen de systèmes d'information adaptés, et l'établissement de rapports à partir de ces données;
- coordonner la préparation, au niveau national, des réunions des organes subsidiaires pertinents de la Commission, selon qu'il convient, y compris en veillant à ce que les parties prenantes pertinentes (ministères, experts techniques, organisations de producteurs, peuples autochtones, populations



locales, etc.) soient informées en temps utile des dates et de l'ordre du jour de ces réunions, que des contributions pertinentes soient obtenues auprès de ces parties prenantes et que toute consultation nécessaire des parties prenantes soit organisée;

- faciliter, le cas échéant, la désignation des spécialistes et des parties prenantes susceptibles de participer aux réunions, aux consultations et aux évaluations organisées à l'instigation de la Commission, de ses organes subsidiaires ou de la FAO;
- prêter un appui aux bureaux des organes subsidiaires pertinents de la Commission de façon à garantir une communication réciproque efficace entre l'échelon national et l'échelon régional;
- renforcer les liens avec les points focaux nationaux pour la Commission ainsi qu'avec les autres points focaux et coordonnateurs nationaux afin de promouvoir la communication et la collaboration interorganisations et intersectorielle;
- collaborer, selon qu'il convient, avec les points focaux et coordonnateurs nationaux d'autres pays, ainsi qu'avec les points focaux régionaux et les réseaux régionaux lorsqu'ils existent, afin de faciliter les travaux sectoriels et intersectoriels, en particulier les activités de la Commission et la mise en œuvre des instruments élaborés par la Commission;
- appuyer et faciliter, le cas échéant, l'élaboration de supports de communication sur les ressources génétiques et les composantes de la biodiversité pertinentes, ainsi que sur les contributions de celles-ci à la sécurité alimentaire et au développement rural, à l'intention des parties prenantes concernées, y compris les ministères, les producteurs, les médias et le grand public.